

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Commission Syndicale Cresseveuille / Danestai,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°5/2025 du 01/04/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 03/12/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er}/01/2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Territorial Principal de 2nde classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
AVOYNE Christelle	Adjoint Administratif Territorial	Avril 2025

Avancement au grade de :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Danestai, le 23 avril 2025,
Le Président, Louis VIGAN

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 23/04/2025

Signature de l'agent :

Christelle Avoine

